



Climat

L'esprit Bula devant Donald Trump : une autre version de David et Goliath

Fort de ses travaux antérieurs sur le climat et sa participation active aux COP depuis plusieurs années, le Comité 21 rassemble son expertise dans un centre de ressources, CERRESCE (Centre de ressources pour une responsabilité sociale climatique et énergétique), qui fait l'interface entre les initiatives française et le rapport annuel sur l'action climatique de l'UNFFCC. Il propose différents travaux : des débats, un ouvrage sur l'adaptation aux changements climatiques avec le CNRS, la coalition climat, etc. et des notes sur l'avancement de l'Accord de Paris. Voici la première note 2017.



C'est après l'annonce d'une décision marquée par l'égoïsme nationaliste et le cynisme international, qu'un des plus petits Etats de la terre, les Iles Fidji, va présider la 23^{ème} conférence de la convention sur les changements climatiques. Or, le premier ministre fidjien, J.V. Bainimarama, avait appelé lors de la dernière session de Bonn à « infuser la COP23 avec l'esprit « Bula » de Fidji qui exprime l'inclusion, l'amitié, et la solidarité, et à promouvoir le concept « talanoa » du Pacifique. Il s'agit d'un processus de dialogue inclusif, participatif et transparent qui construit de l'empathie et conduit à une prise de décision en faveur du bien commun. Il ne s'agit pas de pointer du doigt et blâmer mais apprendre les uns des autres, partager des expériences et des savoir-faire. En mettant l'accent sur le bénéfice de l'action, ce processus entraînera vers l'avant l'agenda climatique ».

L'esprit Bula contre la violence de Donald Trump... voilà ce que sera l'année climatique 2017.

Bettina Laville, Présidente du Comité 21

Lire le [communiqué du Comité 21 du 2 juin](#) « Le Comité 21 condamne la décision de Donald Trump »



→ Sommaire

▪ Accélération du réchauffement climatique	4
▪ Contexte de la décision du Président américain	5
▪ Modalités juridique du retrait de l'Accord	9
▪ Et les engagements des autres Etats ?	9
▪ Qu'est ce qui peut neutraliser le retrait des Etats-Unis ?	11



Accélération du réchauffement climatique

Les observations dans les Pôles sont alarmantes : au pôle Nord, l'augmentation moyenne des températures est deux à trois fois supérieure à ce qu'elle est sur les autres continents. L'Arctique peut voir disparaître sa glace en été, dès 2030. La Nasa a constaté en novembre dernier que la formation des glaces est très lente même dans la nuit polaire ; ainsi, la fonte générale continuait même en hiver car la température moyenne de l'air polaire se situe actuellement à 20°, au-dessus de la moyenne normale. Des phénomènes semblables se produisent, sans lien aucun, dans l'Antarctique. D'ailleurs, l'Agence spatiale européenne a repéré, toujours en novembre 2016, l'effondrement d'un énorme morceau de banquise, presque en son centre, avec une fissure de 32 kms traversant la totalité de la calotte polaire de l'ouest de l'Antarctique, au lieu de la proximité de la mer.

Le laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales, à Toulouse, a publié dans la dernière édition de la revue *Geophysical Research Letters*, que le **niveau marin** est monté, entre 2004 et 2015, 25 % à 30 % plus vite qu'entre 1993 et 2004 ; c'est la première fois que l'on met en évidence l'élévation du niveau des mers et les mesures de perte des glaciers continentaux.

Le laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE, CEA-CNRS-UVSQ) a publié le 12 décembre 2016 des informations nouvelles sur **l'augmentation du méthane**, responsable de 20 % du réchauffement climatique, dans l'atmosphère. Depuis l'ère préindustrielle (1750), les concentrations de méthane dans l'atmosphère ont plus que doublé, et sont passées de 730 parties par milliards (ppb) à 1 835 ppb en 2015. L'augmentation récente est exponentielle et dépasse celle des prévisions du GIEC.

Le laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE, CEA-CNRS-UVSQ) a publié le 12 décembre 2016 des informations nouvelles sur **l'augmentation du méthane**, responsable de 20 % du réchauffement climatique, dans l'atmosphère. Depuis l'ère préindustrielle (1750), les concentrations de méthane dans l'atmosphère ont plus que doublé, et sont passées de 730 parties par milliards (ppb) à 1 835 ppb en 2015. L'augmentation récente est exponentielle et dépasse celle des prévisions du GIEC.

L'ensemble de ces observations font dire en avril dernier à un éminent professeur de l'université de Yale, que « **l'objectif international de limiter la hausse des températures à 2°C semble impossible à atteindre en utilisant des technologies raisonnablement accessibles**, et c'est même le cas avec des stratégies très sévères et aux ambitions irréalistes de réduction d'émissions ». Cette situation résulte de l'inertie du système climatique, de prévisions de croissance économique rapide à court terme [...]. Une cible de 2,5°C est techniquement possible mais requerrait des mesures politiques extrêmes.

Pour finir, l'Organisation météorologique mondiale a publié le 20 mars sa déclaration annuelle sur le climat pour l'année 2016 laquelle, selon elle, est la plus chaude jamais enregistrée : **la hausse de la température par rapport à l'époque préindustrielle atteint en 2016 1,1°C, soit 0,06°C de plus que le record précédent établi en 2015.** Les températures mondiales continuent de s'inscrire dans un réchauffement général dont le rythme oscille entre 0,1 et 0,2 °C par décennie. Elle affirme que la température moyenne de chacune des 16 années postérieures à 2000 a dépassé d'au moins 0,4°C la normale de la période 1961-1990, qui sert de référence à l'OMM pour la surveillance du changement climatique. On est donc, et sans compter une accélération probable, bien au dessus des 2° de l'Accord de Paris.

L'École des sciences de la Terre de l'Université de Melbourne (Australie) à partir d'autres observations du National Center for Atmospheric Research au Colorado (États-Unis), publiées dans Geophysical Research letters, vient par ailleurs de publier une étude qui affirme que **l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris sur le climat, visant à limiter la hausse moyenne de la température de la Terre à 1,5°C par rapport au début de l'ère industrielle, non seulement ne sera pas atteint à la fin du siècle, mais serait la réalité entre 2026 et 2031.** (un peu plus tard selon d'autres chercheurs). Cette étude est faite à partir de l'amplitude du réchauffement climatique, selon l'effet positif ou négatif sur les températures moyennes, de l'oscillation interdécennale du Pacifique.



Contexte de la décision du Président américain

Présentée avec un cynisme parfait comme « juste et équitable » pour les États-Unis, soit les mots habituellement employés dans la revendication des pays pauvres, cette décision était certes pressentie depuis le début du mandat du Président – n'oublions pas que Donald Trump est arrivé en tête des suffrages dans 4 des 5 principaux États producteurs de charbon aux États-Unis¹ - mais elle apparaît d'autant plus criminelle et absurde que l'Accord de Paris est davantage une somme d'engagements qu'un Traité contraignant². Le Président américain a poursuivi la logique implacable de sa campagne : faire en sorte qu'aucun américain ne fasse, sur le plan fédéral, d'efforts de solidarité envers les autres habitants de la Planète afin de satisfaire le lobby charbonnier.

Ses premières décisions environnementales avaient annoncé cette décision :

- Quelques heures seulement après son intronisation le vendredi 20 janvier 2017, Trump avait adressé aux employés du bureau de gestion des acquisitions de l'Agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement (EPA) **un email imposant le gel de toutes les subventions et des contrats de l'agence.**

1. Parmi ces derniers, seul l'État de l'Illinois a largement voté en faveur d'Hillary Clinton.

2. Voir Bettina Laville, *Contraindre les États et les éléments ? le pari de... l'Accord de Paris*, ENERGIE - ENVIRONNEMENT - INFRASTRUCTURES - REVUE MENSUELLE LEXISNEXIS JURISCLASSEUR - FÉVRIER 2016

▪ **Les nominations des responsables de l'environnement et de l'énergie allaient toutes dans le même sens** : Scott Pruitt a été approuvé pour diriger l'EPA malgré le boycott des Démocrates ; Rex Tillerson, ancien PDG d'ExxonMobil, a été nommé le 1^{er} février secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, mais soulignons qu'il était contre le retrait américain de l'Accord de Paris ; Rick Perry, ancien gouverneur du Texas prend la tête du département de l'énergie. Citons aussi le climatosceptique, Ryan Zinke, élu républicain du Montana, à l'Intérieur, alors qu'il est décidé de changer les lois environnementales fédérales pour pouvoir continuer l'extraction de gaz de schiste et des hydrocarbures. Un climatosceptique Kenneth Haapala, expert du groupe conservateur Heartland Institute, financé notamment par l'industrie fossile, connu pour ses positions climatosceptiques est au Commerce et exerce l'autorité sur les directeurs de l'Administration océanique et atmosphérique nationale (NOAA), un des principaux centres de recherche sur le réchauffement climatique et le plus grand fonds de données climatiques au monde.

▪ **Les lois environnementales sont systématiquement annulées.** Pour chaque nouvelle réglementation fédérale, Trump exige que deux réglementations existantes soient abrogées : le 24 janvier, il a signé un décret exécutif visant à accélérer les processus d'évaluation environnementale et d'approbation des projets d'infrastructure nationaux. Il a également signé une loi visant à éliminer une réglementation coûteuse qui menaçait de placer les entreprises d'extraction nationales et leurs employés dans un désavantage injuste. Le Sénat a annulé, en vertu du Congressional Review Act, qui permet au Congrès de revenir sur une loi peu après son entrée en vigueur, le Stream Protection Rule, qui prévoyait l'obligation pour les entreprises minières de nettoyer le rebut des mines à ciel ouvert à déplacement de sommet pour l'empêcher de s'infiltrer dans les cours d'eau. Cette loi avait été votée après une dizaine d'années de conflit avec l'industrie du charbon. Le Président a ainsi promulgué le **House Joint Resolution 38** qui a pour but d'empêcher de nuire davantage aux mineurs et aux communautés qui vivent de l'extraction du charbon. Donald Trump a signé plusieurs décrets mardi 24 janvier 2017, permettant de relancer deux projets d'oléoducs qui avaient été interrompus sous la présidence de Barack Obama, Keystone XL et Dakota Access Pipeline, et le 28 mars dernier, signé un décret ordonnant le réexamen du **Clean Power Act**, qui visait à réduire les émissions de CO₂ des centrales électriques du pays de 32 % d'ici 2030.

▪ **Les crédits environnementaux et solidaires sont drastiquement diminués.** Bob Walker, conseiller de Donald Trump, sur les politiques spatiales veut supprimer les crédits alloués à la division « sciences de la terre » de l'agence spatiale au profit de l'exploration spatiale, l'ambition de Trump étant d'explorer le système solaire tout entier avant la fin du siècle. De ce fait, tous les programmes d'étude de l'évolution des températures terrestres, des calottes glaciaires et de tous les grands phénomènes climatiques terrestres, lancés en 1991 et rendus possibles en 1999 grâce au déploiement d'un réseau de satellites d'observation, risquent d'être fermés. Les crédits de l'Agence de l'environnement, EPA, seraient diminués de 31% et 3.200 employés seraient menacés selon la proposition de budget 2018 du président.

Une baisse de 29 % du budget du ministère des Affaires étrangères (-10,9 milliards de dollars) est aussi prévue par Donald Trump, lequel veut réduire les contributions américaines à l'ONU, que ce soit au travers du fonds vert mis en place par Barack Obama après la COP21 ou aux missions de maintien de la paix. Des programmes de financement des banques internationales de développement – comme la Banque mondiale – seraient aussi abandonnés ou fortement revus à la baisse. Se pose le problème du GIEC, dont les USA payent 40 % du fonctionnement.

La décision du Président américain s'explique aussi bien sûr par ses échecs en matière de politique intérieure, et son sentiment d'être entravé par les Tribunaux américains, particulièrement en ce qui concerne l'Obama Care. Pour la partie internationale du climat, il est seul à décider et cette décision le venge de ses échecs ; Seul, d'ailleurs, son slogan « America first » est invoqué à l'appui de sa décision, car, dans son discours, Trump ne conteste ni le réchauffement, ni son origine anthropique, mais prend le prétexte que les efforts qu'Obama avaient acceptés, soit réduire de 26 à 28% les émissions de CO₂ en 2025, nuiraient à l'économie américaine.

Cette décision est à la fois criminelle et absurde.

Criminelle, car en privant le Fonds Vert de la contribution américaine, Trump condamne des populations entières, et les plus faibles. Car il n'y a pas que le retrait du Fonds Vert, finalement peu décisif, puisqu'il s'agit de 2 milliards sur les 3 promis par les USA, il y a également les restrictions budgétaires visées plus haut. **En soustrayant des efforts de réduction d'un pays qui représente 14% des émissions mondiales du CO₂, il compromet définitivement l'objectif, déjà vacillant, de limitation à 2° du réchauffement climatique pendant ce siècle.** Bien sûr, il remobilise le camp des signataires de l'Accord de Paris, et particulièrement la Chine et l'Europe, et aussi les 1 219 Etats, villes, organisations et entreprises qui disent vouloir continuer d'appliquer l'Accord³. Mais ne nous trompons pas : l'Accord de Paris n'est pas contraignant, nous l'avons dit précédemment⁴, et le temps pour les signataires de définir les règles de fonctionnement de l'Accord jusqu'en 2020, beaucoup de pays peuvent protester contre les USA sans fournir des efforts significatifs, d'autant que leurs engagements, en dehors de ceux de l'Union Européenne, étaient calibrés très différemment ; c'est ce qu'a voulu dire Trump en affirmant que sa décision ne changerait pas grand-chose aux émissions de CO₂.

L'impact réel de cette décision sur les émissions est controversé, mais devrait représenter 500 millions de tonnes de CO₂. Différents think tanks l'évaluent à une baisse de 19% au lieu de 26% en 2025, à moins que les Etats et entreprises ne compensent cette diminution, ou ne s'engagent à faire plus qu'ils ne le pensaient. Mécaniquement, les émissions américaines devraient continuer de baisser jusqu'en 2020, à cause de l'impact du remplacement par le gaz du charbon, engagée par l'administration Obama. En effet, le charbon ne comptait plus en 2015 que pour 17,4% de la consommation d'énergie primaire et pour un tiers de la production électrique. L'industrie américaine du charbon a en effet connu un fort ralentissement depuis 2008, dû à la révolution du gaz de schiste, à la baisse de la demande chinoise, et aux politiques environnementales pénalisant ses fortes émissions de gaz à effet de serre.

3. We are still in etc

4. Bettina Laville, *ibidem*

Ainsi de 2014 à 2015, la production américaine de charbon a encore baissé de 10,3% et atteint son plus bas niveau (813,7 millions de tonnes) depuis 1986.

Mais, au plan mondial, rappelons que les États-Unis étaient encore en 2015 les 2^e producteurs de charbon derrière la Chine et les 3^e consommateurs après la Chine et l'Inde. Le pays dispose surtout de 26,6% des réserves prouvées de charbon dans le monde (soit plus du double des réserves chinoises), l'équivalent de 292 années de sa production au rythme actuel. La décision américaine n'est pas complètement sans fondements économiques. Sur le plan écologique, c'est surtout après 2020 que cette décision peut s'avérer très dangereuse, car elle survient à une période que les scientifiques considèrent comme cruciale pour endiguer l'emballement climatique, et c'est à cette période que les effets cumulés de la décision de Trump se feront sentir, avec une reprise des émissions dues au charbon, et au ralentissement de la production des énergies renouvelables dus au manque d'incitations venues de l'EPA. **L'espérance de la limitation du réchauffement à 2°, base déjà fragile de l'Accord de Paris⁵ selon l'aveu même exprimé dans le texte de l'Accord (paragraphe 17 de la Décision), est donc compromise.** Ne parlons même plus des 1,5°, et on se demande ce que pourra en dire le GIEC, qui se réunit pour la deuxième fois cette semaine sur le rapport. Il doit en déterminer la faisabilité et les conditions, selon le Paragraphe 21 de la Décision .

Absurde, car cette décision, au-delà de ses effets environnementaux, va à l'encontre des décisions des forces vives économiques américaines et de beaucoup d'Etats de ce pays. Dès janvier, le think tank américain WRI avait insisté sur « les 5 faits en matière d'énergie que Donald Trump doit savoir ». Il citait la baisse des coûts des énergies renouvelables aux États-Unis depuis 2008 et le fait qu'en 2015, le nombre d'emplois dans le secteur du solaire (environ 210 000) a dépassé ceux du secteur du pétrole et du gaz (185 000) et du secteur du charbon (190 000). Un rapport de l'OCDE⁶ sur la lutte contre le changement climatique, adressé le mois dernier aux pays du G20 – dont les États-Unis – indique que le PIB de ces pays pourrait y gagner entre 2,8 et 5 points de croissance d'ici 2050... De plus, l'avantage diplomatique et économique que les USA donnent ainsi à la Chine, et même à l'Inde, est considérable : le premier émetteur de GES du monde devient le meilleur élève, et de ce fait respectera ses engagements sans difficulté, tout en préservant sa cohésion intérieure, menacée dans les villes par la pollution... **L'appel « We are still in »⁷** de 1 260 investisseurs et entreprises, dont Apple, Google et Microsoft, des dizaines de maires et gouverneurs, de 19 procureurs généraux, et coordonné par 20 acteurs dont la fondation Bloomberg Philanthropies, le C40, le Sierra Club, We mean business et le WWF ainsi que des universités, montre que la société civile américaine réagit.

S'il ne faut pas se dissimuler les conséquences néfastes de ce retrait dans ces années où, redisons le, d'après les scientifiques, il est crucial de contenir le réchauffement, qui sinon risque de s'emballer, l'Accord de Paris continue donc... Comment ?

5. <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109f.pdf>

6. Rapport OCDE Investing in Climate, Investing in Growth, mai 2017

7. <http://www.wearestillin.com/>



Modalités juridiques du retrait de l'Accord

Le doute subsiste sur les modalités juridiques du retrait de l'Accord, car le Président Trump a deux possibilités :

- **L'article 28 de l'Accord de Paris** prévoit qu'un État partie ne peut notifier sa décision de dénoncer l'Accord qu'après un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Celle-ci étant intervenue le 4 novembre 2016, les États-Unis devraient dénoncer l'Accord le 5 novembre 2019, laquelle prendrait effet un an après. Soit juste avant les élections présidentielles américaines de 2020. Certes, les États-Unis resteraient engagés ...théoriquement... par les obligations de l'Accord, très floues redisons le pendant la période de sa mise en place. Mais l'avantage serait que les États-Unis pourraient participer aux organes de la CNUCC, en particulier aux COP et peser subrepticement sur l'adoption des règles. Comme pour l'Accord de Kyoto, les USA pourraient influencer du dehors le déroulement des mesures de l'Accord.

- Plus radicalement, et plus simplement, **les États-Unis pourraient dénoncer la Convention-cadre de Rio sur les changements climatiques du 9 mai 1992 (CNUCC)**, selon la possibilité ouverte par son article 17, en utilisant l'article 28§.3 de l'Accord, qui stipule que « toute Partie qui aura dénoncé la Convention sera réputée avoir dénoncé également le présent Accord ». La dénonciation prendrait effet un an après sa notification. Les avantages pour les Américains seraient la possibilité de mettre fin aux contributions financières, ce qui serait dramatique pour la Convention. Mais les USA ne pourraient plus participer à aucun organe de la Convention. Il est difficile de penser que le Président ira jusque là, d'autant qu'il a affirmé vouloir « renégocier » l'Accord, mais... rien n'est sûr.



Et les engagements des autres États ?

La force des engagements des autres États peut-elle compenser le retrait des États-Unis ?

On entend une musique optimiste, qui se joue sur deux plans, et est finalement comparable à celle qu'on entendait pendant le Brexit : sans les États-Unis, qui négocient toujours des Accords à la baisse en matière de changement climatique, la communauté internationale climatique sera plus efficace, et les États vont rehausser leurs engagements. A la fin du mois de mai, avant le dialogue de Petersberg et le G7, une grande unité des signataires de l'Accord, soudés par la volonté de le mettre en œuvre quelque soit la décision de Washington, avait été remarquée. Au G7, la détermination de la Chancelière allemande et du Président français ont frappé, chacune dans un registre différent, la première plus brutale, la seconde plus diplomatique, comme il sied à un nouvel arrivant sur la scène internationale. Mais l'axe franco-allemand climatique s'est resserré. Un « Climate Club » de pays pro-actifs, animé par la Chine, le Canada, et l'Union européenne, s'est réuni peu après Bonn.

Après l'annonce du retrait, les déclarations ont été aussi rassurantes : la force de la réaction internationale à cette décision, particulièrement celle du Président Macron, de la chancelière allemande, de l'Italie, de la Chine et sûrement de l'Inde, permet de penser que l'Accord de Paris, dont l'application peine, redeviendra une priorité politique, et que les engagements seront rehaussés, comme le permet l'article 6 du Traité. Le sommet Chine- Etats-Unis l'illustre, mais il ne faut pas se dissimuler les faits :

- Tout d'abord, c'est à cause des USA que l'Accord de Paris est divisé entre un texte de traité, et un texte d'Accord de droit - très souple... Ainsi les concessions ont été déjà faites pour les américains, mais bénéficient aux autres Etats qui en profitent... Et on ne peut sévérer les engagements, d'autant que certains signataires étaient très réticents et ont eu le sentiment de se faire forcer la main. L'Accord de Paris, sans les USA, perd une force qui n'était que d'engagement. Il ne faut pas que la fameuse prophétie autoréalisatrice, dont tant se targuaient à propos de l'Accord de Paris, ne devienne autodestructrice.
- La Russie, qui représente 5% des émissions de CO₂ mondiales et qui n'est pas encore partie à l'Accord de Paris, ne sera pas encouragée, sinon à signer l'Accord, puisqu'elle a confirmé cette signature après la déclaration du Président américain, mais à rehausser une ambition déjà faible. Ses ambassadeurs se montrent très prudents. Si elle ne l'appliquait pas, l'Accord de Paris ne serait pas respecté pour un cinquième des émissions mondiales...
- Etant donné la lenteur de l'abondement financier des Fonds divers, les pays en développement, qui campent sur la responsabilité historique des pays développés, et au premier chef des USA, responsables à eux seuls du quart des émissions dites « historiques », pourraient conditionner de manière plus étroite leurs efforts aux financements, amoindris déjà, ne serait ce qu'en fonctionnement des organisations internationales, par la baisse des crédits internationaux américains. En particulier les 48 pays du Climate Vulnerable Forum, qui représentent plus d'un milliard d'habitants, ont diffusé une déclaration commune à la veille du dialogue de Petersberg et en amont des réunions du G7 et du G20 qui avertit que « 2018 devra être celle du relèvement de l'ambition pour le climat, faute de quoi les objectifs de l'Accord de Paris ne pourront être atteints ».
- L'attitude de la Grande Bretagne, qui a refusé de signer le communiqué Macron - Merkel - Gentiloni, est aussi très ambiguë. A ces faits, il faut ajouter **la lenteur des négociations, qui s'est illustrée à Bonn en mai dernier**. « Nous sommes venus ici pour identifier les problèmes et non pour les résoudre », le mot d'un délégué a caractérisé cette session. Certes un bon esprit a régné à Bonn, pour la discussion sur les contributions déterminées au niveau national (CDN), sur le manuel d'application (*rulebook*), qui doit être finalisé d'ici à 2018, lequel définit les modalités de la transparence et les mécanismes permettant des progrès coordonnés de la communauté internationale et vérifiables tous les cinq ans par un rapport mondial (*global stocktake*). Mais l'Agenda, très chargé, n'a permis que des avancées modestes, même si aujourd'hui 148 Etats ont ratifié l'Accord de Paris représentant plus 83% des émissions mondiales. Les Contributions Déterminées au niveau national (CDN) pour les Etats-Parties ayant ratifié l'Accord ont été confirmées, et quelques questions techniques ont été discutées, mais ce sont plutôt les « notes informelles » qui ont dominé la discussion. On a piétiné sur les financements et l'adaptation.

En fait, la COP23, on le sait, sera une session intermédiaire avant celle, cruciale de 2018, qui sera dominée par l'adieu ou pas à cette chimère du 1,5°. Mais si on veut garder une dynamique, il sera indispensable de traiter les points techniques qui, sinon, risquent d'engorger la COP24, sans se laisser envahir par le débat politique autour des Etats-Unis, et des modalités de leur retrait. L'écueil est donc double : celui de l'affrontement politique, surtout en présence des délégués américains, celui de l'enlisement technique, qui compromettrait les décisions de 2018 et de 2020.



Qu'est ce qui peut neutraliser le retrait des Etats-Unis ?

Finalement, avant la décision de Trump, le fait le plus important du mois de mai était sûrement le rapport de la Commission Stern/Stiglitz, publié à Berlin dans le cadre du Sommet Think20, sur **la tarification du carbone**. Le diagnostic est sans appel : **respecter l'Accord de Paris implique de mettre en place un prix du carbone situé dans une fourchette de 40 à 80 dollars** par tonne en 2020 pour atteindre 50 à 100 dollars en 2030. Ils ajoutent que ce prix permettrait d'atteindre la réalisation des ODD en 2030. C'est peut-être le seul signe encourageant par rapport la décision de Trump : Rex Tillerson, secrétaire d'Etat de l'administration Trump, défendait la tarification du carbone lorsqu'il était encore PDG d'Exxon et aurait combattu le retrait ; on peut espérer qu'il aura à cœur de soutenir une solution purement économique, qui, ne l'oublions pas, pénaliserait le charbon américain.

Une autre voie de neutralisation est évidemment l'effort de la société civile. L'ensemble des représentants des sociétés civiles internationales ont condamné la décision américaine et réaffirmé leurs engagements. Michael Bloomberg, envoyé spécial des Nations unies pour les villes et le changement climatique, a ouvert cette voie, en cherchant des moyens (15 millions de dollars) pour compenser ce que le secrétariat de l'ONU pour le climat va perdre en raison du retrait de Washington. Sa Fondation réfléchit à la manière de travailler avec l'ensemble de ces acteurs non-étatiques afin de « quantifier formellement leurs actions climat » et de soumettre un rapport aux Nations unies, intitulé « America's pledge » (l'appel de l'Amérique). Cette quantification serait sociétale, et se rapproche beaucoup de la **RESPONSABILITE SOCIALE CLIMATIQUE** que nous évoquions après l'Accord de Paris : « l'on peut dire autant en ce qui concerne le traité lui-même, que la décision, et aussi bien sûr les engagements spontanés et volontaires, que l'Accord de Paris est la première déclinaison de la « RSC », soit la responsabilité sociale, ou sociétale climatique. C'est pourquoi d'ailleurs beaucoup l'appellent le « Pacte de Paris »⁸.

Enfin, l'article 6 de la partie « traité » de l'Accord de Paris devrait être utilisé dès la prochaine COP, laquelle pourrait décider de revoir à la hausse les engagements des Etats. Certains y sont prêts, et on voit se dessiner, avec la mise en place du Climate Club, l'esquisse d'une application à deux vitesses de l'Accord de Paris, l'une dynamique, l'autre passive. Sauf que les événements climatiques internationaux peuvent changer la donne, en sensibilisant les pays vulnérables ou atteints par des catastrophes... y compris les Etats-Unis.



Comité 21

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO, le **Comité 21** est le premier réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle des Objectifs de développement durable en France au sein des organisations et sur les territoires. Il favorise le dialogue entre tous, accompagne le développement des démarches responsables et produit des études et analyses prospectives.



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

